

Habilitations Electriques (H0B0)

⇒ **OBJECTIF :**

- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE NF C 18-510.

⇒ **PUBLIC :**

- Toutes personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension. (Exemple : agents de sécurité, agents de nettoyage, maçons, terrassiers, employés...)

⇒ **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

Pré-requis : Aucune connaissance particulière en électricité n'est demandée .

Durée : **8 heures** pour la formation initiale, **8 heures** pour la formation continue.

Effectif maximum : 12 personnes.

Effectif minimum : 1 personne.

Maintien des connaissances :

- 1 journée (8 heures) tous les 3 ans.

Lieu : Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

Intervenant(s) : Formateurs spécialisés dans le recueil UTE NF C 18-510.

Méthode pédagogique : essentiellement basée sur de la théorie (exposés interactifs, apports de connaissances, vidéo-projection...), mise en pratique éventuelle si le site le permet, sinon sur maquette pédagogique . Contrôle permanent des connaissances

Attribution finale : Attestation individuelle.

Organisme de délivrance : SECURIPREV émet un avis sur l'habilitation devant être délivrée par l'employeur.



⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

- **Partie théorique (TRONC COMMUN n°1 de la norme)**
 - Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
 - Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
 - Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
 - *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.*
 - Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
 - *Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.*
 - Décrire le principe d'une HABILITATION.
 - Donner la définition des symboles d'HABILITATION.
 - *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'HABILITATION.*
 - Lister les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.
 - Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
 - *Reconnaître la ZONE DE TRAVAIL ainsi que les signalisations et repérages associés.*
 - Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
 - *S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.*
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
 - *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.*



- **Partie théorique (H0B0)**

- Nommer les acteurs concernés par les TRAVAUX.
- Nommer les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.)
 - *Repérer la ZONE DE TRAVAIL qui lui a été définie.*
 - *Appliquer les prescriptions.*
 - *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.*

- **Partie pratique**

a minima 2h30 de mise en situation pratique sur un OUVRAGE ou une INSTALLATION types. Des durées supplémentaires peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir.

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

norme UTE NF C18 510 Loi du 25 janvier 2012

SECURIPREV

**Réf : H0B0
V.020114**

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL
Tel/Fax : 09 73 61 16 85 – contact@securiprev.com
Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

